

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du mardi 17 décembre 2024

Date de convocation : 13 décembre 2024

Date d'affichage : 13 décembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de Conseillers votants : 14

Etaient présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOJAS, CUCULI, BRIARD, DURAND, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme NABUCET pouvoir à Mme DURAND, M SECRETAIN

Etaient absents : MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE

M DALLET est nommé secrétaire.

RAPPORTEUR : M DALLET

DELIBERATION N°2024-2-070 : Fixation du montant de la redevance et autorisation donnée à Mme le Maire de signer tous documents afférents avec la société Globe Trotter's

Monsieur DALLET indique à l'Assemblée que par délibération n°2023-2-061 du 28 septembre 2023, la redevance d'occupation de 30 m² au Camping Municipal du Pont de l'Etang pour l'activité exercée par la société Globe Trotter's avait été fixé à 500,00 € pour l'année 2024.

Les intervenants ont sollicité le renouvellement de la convention pour l'année 2025.

Il est proposé de reconduire le montant de cette redevance à 500,00 € pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE la redevance d'occupation du domaine public à 500 € pour un emplacement de 30 m² au camping municipal pour la saison 2025,

AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

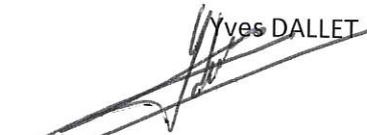
Le Maire,



Michèle MOISAN

Le Secrétaire,

Yves DALLET



Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 19/12/2024

Le Maire,

Michèle MOISAN

